

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**  
**de la commission chargée de l'étude du préavis no 41 du 6 décembre 2007**  
**concernant**

- **Une demande de crédit d'investissement de fr. 250'000.- pour l'achat d'actions de Vaud-Fribourg TV S.A.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis no 41 était composée de Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, Martine Frey Taillard, Christine Niggeler, Marianne Savary, Emilienne Wagnière, Lionel Billaud, Pascal Blum, Steves Buchs, Claude-Alain Romailier et du soussigné, désigné 1<sup>er</sup> membre et rapporteur. Elle s'est réunie à deux reprises, les mardis 8 et 15 janvier. Lors de notre première séance, M. Marc-André Burkhard, Municipal, était présent. Il a répondu à toutes nos questions, ce dont nous le remercions. Lors de notre deuxième séance de commission, il faut signaler l'absence excusée de M. le Conseiller Romailier.

**Rappel des faits :**

Avec l'entrée en vigueur dès 2009, de la nouvelle loi sur la radiotélévision, les subventions de l'OFCOM ne seront attribuées plus qu'à un nombre limité et prédéfini de chaînes régionales. Il y aura 4 concessions en Suisse Romande, à savoir les zones suivantes ; le Valais, Genève, Jura-Neuchâtel et Vaud-Fribourg. Pour le territoire géographique qui nous occupe, deux projets ont été déposés, à savoir celui de Vaud-Fribourg TV, nous y reviendrons et celui de Rouge FM. Dès lors, il s'agissait pour Canal NV de réfléchir à son avenir. Trois scénarii étaient possibles, le maintien, la disparition ou la fusion.

Maintien : Celui-ci devrait se faire sans la subvention actuelle de l'OFCOM. Dès lors c'est une somme globale annuelle d'environ fr. 600'000.- que Canal NV devrait trouver pour sa survie. Par les temps actuels, cela est impossible. D'autre part, l'accès au câble ne serait pas acquis.

Disparition : Comme évoqué dans le préavis, cela aurait pour conséquence qu'Yverdon-les-Bains et sa région ne serait plus représenté dans la nouvelle entité et qu'il est peu probable que des reportages sur notre région y soient diffusés.

Fusion : C'est l'option choisie par la Municipalité. Il faut savoir que courant 2007, Canal NV a cherché une possibilité de créer une association avec Val TV et Max TV. Cependant, juridiquement cela était très compliqué et aucune subvention de l'OFCOM n'aurait été allouée à cette entité. Dès lors, le projet Vaud-Fribourg TV est le plus adapté.

**Vaud-Fribourg TV :**

Les partenaires se regroupent autour des TV locales et de deux éditeurs de journaux. La répartition du capital-actions s'est faite selon le nombre de téléspectateurs de chaque région. Cela représente fr. 500'000.- pour le Nord-Vaudois/Broye. Yverdon-les-Bains a décidé d'investir fr. 250'000.- avec deux exigences : retransmission de nos séances du Conseil et présence d'une rédaction régionale à Yverdon. Si la présence d'une rédaction régionale est acquise par contre, il ne sera pas possible pour cette nouvelle télévision de diffuser en direct nos séances. En effet, la concession de l'OFCOM exige un programme identique et en direct de 18h. à 23h. sans décrochage. Par contre, hors de cet horaire, il sera possible de diffuser nos

séances en différé. Actuellement, la municipalité est en discussion avec cablecom pour une diffusion en direct de notre conseil sur un autre canal. Pour la petite histoire, Lausanne diffusera en direct ses séances, non pas sur Vaud-Fribourg TV bien entendu, mais sur un canal de service puisque la commune de Lausanne est propriétaire de son réseau câblé, ce qui n'est plus le cas d'Yverdon-les-Bains.

Comme évoqué dans le préavis, un siège au conseil d'administration est attribué à Yverdon-les-Bains. Il faut également souligner que dans le téléjournal vaudois, un sujet local sera diffusé quotidiennement.

Lors de la première séance de commission, nous avons souhaité pouvoir étudier les statuts et le business plan de Vaud-Fribourg TV. Monsieur le Municipal nous les a aimablement transmis. Afin de pouvoir les étudier correctement, nous avons donc dû faire une deuxième séance. Comme d'habitude, il est regrettable que des documents aussi importants et nous permettant de prendre une décision en parfaite connaissance du dossier ne soient pas parvenus aux commissaires avant notre première séance.

### **Discussion :**

Après l'étude des prévisions budgétaires, votre commission a quelques doutes sur le fait qu'un seul versement soit suffisant. En effet, la croissance des produits telle que mentionnée dans les recettes nous paraît difficile. Cependant, comme il s'agit d'une S.A. Yverdon-les-Bains aura le choix, si cela s'avère nécessaire, de reprendre ou non d'autres actions. Malgré tout, il n'existe aucune autre alternative permettant à Yverdon-les-Bains d'être présente dans un tel média. Il s'agit d'un investissement pour permettre l'existence d'une fenêtre « locale » sur une télévision régionale.

Il sera également très important que le représentant yverdonnois s'investisse avec toute l'énergie nécessaire afin de défendre nos intérêts et faire que notre ville et sa région soie régulièrement présente dans les programmes de la chaîne.

Mentionnons également que le Conseil Communal de Lausanne, lors de l'adoption de son préavis, a octroyé une certaine somme en réserve, somme permettant à cette ville de prendre les actions des collectivités publiques (par exemple Yverdon) qui ne rejoindraient pas Vaud-Fribourg TV.

### **Conclusion :**

Au vu de tous les éléments mentionnés dans ce rapport, c'est par 7 voix pour et 1 abstention que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1,2 et 3 ainsi que l'ensemble de ce préavis 41.

Pour la Commission  
Jean-Claude Ruchet, rapporteur